

20 mar 2004 -18:00

Appartient à [Conseil des Ministres](#)

## RER

Le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre des Entreprises publiques, un phasage et un financement du Réseau Express Régional (RER) par train jusqu'en 2010. Le conseil des ministres a également donné son accord pour prendre en charge les déficits d'exploitation de cette première phase de l'État fédéral. Grâce à cet engagement, la SNCB peut commencer l'achat du matériel nécessaire

Le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre des Entreprises publiques, un phasage et un financement du Réseau Express Régional (RER) par train jusqu'en 2010. Le conseil des ministres a également donné son accord pour prendre en charge les déficits d'exploitation de cette première phase de l'État fédéral. Grâce à cet engagement, la SNCB peut commencer l'achat du matériel nécessaire

Le phasageLe Réseau Express Régional a pour objectif d'élaborer une offre de connections urbaines rapides par train, tram et bus dans un rayon d'environ 30 km autour de la capitale. En ce qui concerne l'offre des chemins de fer dans ce réseau urbain, on a pris les décisions suivantes aujourd'hui:\* Avant le mois de décembre 2006, deux trains RER par heure seront prévus à partir de Termonde, Malines, Louvain, Ottignies/Louvain-la-Neuve, Braine l'Alleud et Hal/Braine le Comte. Ensembles, ils desserviront 54 gares. Dès le début, des rames existantes entièrement modernisées seront encore utilisées. Ainsi, la fréquence RER poursuivie sera atteinte dans les heures creuses, sur ces destinations. \* Avant le mois de décembre 2008, de nouvelles rames RER spécialement équipées seront mises en service sur ces lignes, en remplacement des trains existants. \* La SNCB prépare le cahier des charges pour l'achat de ces rames RER avant le mois de juin 2004. Afin de limiter les délai de livraison et les coûts, l'on s'en tiendra autant que possible au type de matériel déjà utilisé en Europe pour ce genre de transport de banlieue (proven design").Pour l'achat de ce matériel roulant, 103,2 millions d'euros sont inscrits dans le plan d'investissement 2004-2007. En vue d'un prix avantageux et de garanties pour des besoins éventuels ultérieurs, une commande de 157 rames sera faite, dont 50 en achat ferme et 107 en option. Si l'on une commande en 2004, les 50 premières rames peuvent être livrées en 2008 et 2009. Financement du déficit d'exploitationSur la base de ce phasage, le déficit d'exploitation supplémentaire causé par l'extension par étape de cette offre, est estimé à 9 millions d'euros en 2007 et 2008, 31,5 millions d'euros en 2009 et 45,5 millions d'euros en 2010.Ces déficits sont assumés dans le budget fédéral et ce dans le plan budgétaire pluriannuel convenu au cours des discussions gouvernementales.Après 2010, le développement future du Réseau Express Régional se fera selon les accords fixés dans l'accord de coopération d'avril 2003. Les structures de négociation entre les gouvernements fédéral et régionaux élaboreront ces plans, après évaluation de l'expérience acquise et en tenant compte de l'évolution des besoins de déplacements dans les prochaines années.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe